

et 98,293 inscrits. Il prit place à l'extrême-droite, fit partie de la réunion des Réservoirs, signa la proposition tendant au rétablissement de la monarchie, et l'adresse des députés syllabistes au pape. Il a voté : pour la paix, pour les prières publiques, pour l'abrogation des lois d'exil, pour le pouvoir constituant de l'Assemblée, pour le 24 mai, pour la démission de M. Thiers, pour la circulaire Pascal, pour l'arrêté sur les enterrements civils, pour la prorogation des pouvoirs du maréchal, pour l'état de siège, pour la loi des maires, contre l'amendement Marcel Barthe, contre le retour de l'Assemblée à Paris, contre le ministère de Broglie, contre la proposition Casimir Périer, contre la dissolution, contre la proposition du centre-gauche, contre l'amendement Wallon, contre les lois constitutionnelles; il s'était abstenu sur l'amendement Pascal Duprat. Dans une lettre rendue publique, il affirma son attachement au comte de Chambord et à son drapeau. Le 11 décembre 1875, il fut élu par l'Assemblée nationale, sur la liste de coalition entre l'extrême-droite intransigeante et les gauches républicaines, sénateur inamovible, le 25^e sur 75, avec 350 voix sur 690 votants. Il a pris place à l'extrême-droite de la Chambre haute, a soutenu le cabinet du 16 mai, combattu les ministères républicains au pouvoir, et, en dernier lieu, s'est abstenu sur le rétablissement du scrutin d'arrondissement (13 février 1889) et sur le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, et a voté contre la procédure à suivre devant le Sénat pour juger les attentats contre la sûreté de l'État (affaire du général Boulanger).

DUMONCEAUX (FRANÇOIS-XAVIER-MARIE-JOSEPH), député aux Cinq-Cents, né à Douai (Nord) le 26 octobre 1759, mort à Douai le 1^{er} septembre 1815, beau-frère de Morlin de Douai, était avocat à Douai, lorsqu'il fut élu, le 25 germinal an VII, député du Nord au Conseil des Cinq-Cents, par 128 voix sur 152 votants. Il y joua un rôle très effacé. Son nom ne figure au *Monitor* que dans la séance du 4 thermidor an VI, où lecture fut donnée aux Cinq-Cents d'une adresse d'habitants de Valenciennes accusant Dumonceaux « d'actes arbitraires ».

DUMONT (NICOLAS), député en 1789, né à Reims (Marne) le 21 février 1732, mort à Reims le 23 juillet 1806, était curé de Villers-devant-le-Thour (Ardennes) avant la Révolution. Il se montra partisan des idées nouvelles, et fut élu député du clergé aux Etats-Généraux, le 26 mars 1789, par le bailliage de Vitry-le-François; il fut du nombre des membres de son ordre qui se réunirent au tiers et suivirent la fortune de la Révolution. Le 3 février 1790, il monta à la tribune pour prêter le serment civique décrété par elle. Il ne fit pas partie d'autres assemblées.

DUMONT (ANDRÉ), membre de la Convention, député aux Cinq-Cents, né à Oiseville (Somme) le 24 mai 1764, mort à Abbeville (Somme) le 19 octobre 1836, était fils de Jean-Charles-Nicolas Dumont, conseiller du roi, juge royal du pays de Vimeu, savant jurisconsulte. Il suivit la carrière du barreau, salua avec enthousiasme la Révolution, et fut, en 1790, nommé maire de la commune d'Oiseville. Elu, en 1790, administrateur du département de la Somme, en 1791 administrateur du

district d'Amiens, il fut, le 8 septembre 1792, envoyé à la Convention, par le département de la Somme, le 7^e sur 17, avec 365 voix sur 493 votants. Il alla siéger au côté gauche, et vota avec la Montagne. Au 3^e appel nominal, dans le jugement de Louis XVI, il répondit : « C'est faire beaucoup d'honneur à Louis de le regarder comme citoyen. Les citoyens conspirateurs sont punis de mort. Je vote pour la mort. » Dans la séance du 30 juin 1793, il proposa l'arrestation des députés de l'Aisne qui avaient protesté contre la journée du 31 mai; la motion fut ajournée. Envoyé (septembre 1793) en mission dans la Somme, il annonça en ces termes l'arrestation des administrateurs de ce département, de 64 prêtres, de l'évêque d'Amiens, Desbois, d'un certain nombre d'autres ecclésiastiques, et de quantité d'Anglais : « J'ai fait lier deux à deux ces cinq douzaines d'animaux, de bêtes noires; elles ont été ex posées à la risée publique sous la garde des comédiens, et ensuite incarcérées. » Dans le même rapport, il appela Louis XVI Louis le raccourci. Le 20 septembre, il écrivit à la Convention pour lui défendre la terreur dont étaient frappés les « traitres de la Somme ». Le 1^{er} octobre, il manda d'Abbeville : « Quarante-quatre charrettes ont emmené devant moi les personnes que j'ai fait arrêter, conformément à la loi. » Le 4 octobre, il adressa à la Convention nationale une nouvelle lettre datée d'Abbeville, annonçant la découverte de « nouveaux dépôts d'or, d'argent et de vaisselle dans un souterrain seigneurial, l'arrestation d'Elisabeth Pitt, parente de l'infâme Pitt, et celle du beau-frère du roi d'Angleterre. » Mais il fut reconnu plus tard qu'il avait exagéré son énergie et sa sévérité dans ses lettres dont le style ressemble beaucoup à celui du père Duchesne. En octobre 1793, ses pouvoirs furent étendus aux départements de l'Oise et du Pas-de-Calais. Il continua à faire la guerre au fanatisme religieux par « l'ironie ». « La vigueur, écrivait-il le 18 pluviôse an II, que je mets à repousser l'imposture et à terrasser les marchands d'orems doit vous assurer que vous n'avez rien à craindre. » Il organisa dans la cathédrale de Noyon des bals patriotiques où les dragons faisaient danser les bourgeois et les cuisinières. Le 18 messidor an II, il fut nommé secrétaire de la Convention. Dans la séance permanente du 9 thermidor, il attaqua Robespierre le jeune, dénonça de prétendus vols qu'il aurait commis à l'armée d'Italie avec Hermann et Lahue; le 13, il dénonça David comme « ami de Robespierre ». Elu, le 14, membre du Comité de sûreté générale, il demanda l'arrestation de Lebon, fut, le 1^{er} vendémiaire, élu président de la Convention, et entra, le 13 frimaire, au Comité de salut public. Il fit à ce moment une guerre acharnée aux Jacobins, et jura une guerre à mort aux « buveurs de sang »; il s'opposa à l'impression des papiers trouvés chez Robespierre, s'éleva avec violence contre les membres des anciens comités révolutionnaires, fit rapporter le décret relatif à la célébration de l'anniversaire du 31 mai, et déclara qu'il fallait « frapper indistinctement les terroristes et les royalistes. » Accusé à son tour de terrorisme pour la façon dont il avait rempli sa mission dans la Somme, le Pas-de-Calais et l'Oise, il fit de sa conduite dans ces départements un exposé justificatif, d'où il résulte que les comptes rendus qu'il avait adressés par lettres à la Convention avaient dû être singulièrement grossis. Pour ne citer qu'un argument de sa défense, les curés, qu'il traitait de « bêtes noires », n'avaient pas été

jugés, et en avaient été quittes pour la peur. Il est d'autre part constant que son frère Charles-Henri-Frédéric Dumont, connu sous le nom de Dumont de Sainte-Croix, obtint de lui l'éloignement d'un certain nombre de nobles. Le 12 germinal, André Dumont occupa provisoirement le fauteuil ; il s'efforça de calmer le peuple envahissant l'assemblée ; dit « que la Convention ne pouvait délibérer si elle n'était pas libre », et usa de tous les moyens de persuasion pour engager les sections à se retirer ; puis il prit l'initiative des mesures de réaction, provoqua la déportation des trois brigands du Comité de salut public, Chasles, Choudieu et Poussodière ; fit décréter d'arrestation Huguet et Ruamps, dénonça Prieur, Thuriot, et d'autres montagnards, réclama le désarmement des sections de Paris, et un nouveau rapport sur la conspiration de germinal. Le 1^{er} prairial, il s'élança au fauteuil, — où il fut remplacé par Boissy d'Anglas, — déclarant « qu'il mourrait plutôt que de ne pas faire respecter la Convention », invitant les « bons citoyens » à évacuer les tribunes. Puis il demanda la mise à mort de l'assassin de Riffet, l'arrestation de Prieur, le désarmement des *terroristes*, la mise hors la loi de Cambon et de Thuriot, et fit décréter d'accusation les députés arrêtés au 12 germinal. Le 4 prairial, il vota la peine de mort contre les individus, porteurs d'un signe de ralliement, proposa de bombarder les « révoltés », et demanda l'exécution entière du décret rendu contre eux. Le 17 thermidor, il s'opposa à l'exclusion des prêtres des fonctions publiques. Avant la dissolution de la Convention, il signala son zèle thermidorien par la proposition de placer à Versailles le siège de l'un des deux Conseils dont le Corps législatif devait se composer aux termes de la Constitution de l'an III, et par de nouvelles dénonciations dirigées contre Lacoste et Barrère.

Élu, le 23 vendémiaire an IV, député de la Somme au Conseil des Cinq-Cents, par 254 voix sur 293 votants, il demanda le rapport du décret rendu contre Miranda, interpella Tallien dénonçant de « nouveaux réacteurs », et demanda qu'on donnât aux administrateurs destitués le moyen de prouver leur innocence. Il sortit du Conseil des Cinq-Cents en 1797. Après le 18 brumaire, Bonaparte le nomma à la sous-préfecture d'Abbeville, le 14 germinal an VIII ; il y resta jusqu'à la première Restauration, et devint préfet du Pas-de-Calais pendant les Cent-Jours. Atteint par la loi du 12 janvier 1816 contre les régicides, il fut obligé de quitter la France. Après la révolution de 1830, il revint se fixer à Abbeville, où il mourut. On a de lui : *Manuel des assemblées primaires et électorales de France* (1797).

DUMONT (LOUIS-PHILIPPE), membre de la Convention, et député aux Cinq-Cents, né à Bernières-le-Patry (Calvados) le 17 novembre 1765, mort à Carcel (Calvados) le 11 juin 1853, homme de loi avant la Révolution, devint administrateur de Vire, procureur général du Calvados, et membre du directoire du département. Le 8 septembre 1792, il fut élu membre de la Convention par le département du Calvados, le 10^e sur 13, avec 390 voix sur 606 votants. Il se rangea parmi les modérés. Dans le procès de Louis XVI, il répondit au 1^{er} appel nominal : « Si je croyais que quelque chose eût pu m'enlever la qualité de législateur, je la réclamerais ; mais je ne crois pas pouvoir en être dépouillé, je vote *oui*. » Il dit au 2^e appel nominal : « Citoyens, je suis législateur, et je

veux que toutes les lois constitutionnelles soient soumises à la sanction du peuple. Cette mesure est surtout utile dans cette affaire. Le tyran puni, je vois derrière lui des traitres et des prétendants qui m'inquiètent. Je veux que le peuple leur apprenne, en proscrivant lui-même celui qui fut son roi, ce qu'ils doivent craindre en aspirant à la tyrannie. Je réponds *oui*. » Au 3^e appel nominal, il dit simplement : « Je vote pour la réclusion et l'exil. » Il fit décréter la distribution de 3000 exemplaires de l'ouvrage de Condorcet : *l'Esquisse d'un Tableau historique des progrès de l'esprit humain*, et combattit la motion tendant à donner des défenseurs officiels aux accusés par contumace. Le 22 vendémiaire an IV, il fut élu par le département du Calvados député au Conseil des Cinq-Cents, avec 262 voix sur 302 votants. Il fit rayer de la liste des déportés du 18 fructidor Doulet et Richoux, et combattit (29 brumaire an VI) l'adoption du projet privant les « ci-devant nobles » de la qualité de citoyens français. Là se borna son rôle politique ; il mourut à un âge avancé.

DUMONT (PIERRE-FRANÇOIS), député de 1834 à 1842, né à Bouchain (Nord) le 12 janvier 1780, mort à Ferrières (Nord) le 27 juillet 1864, suivit d'abord la carrière des armes, puis devint industriel. Simple soldat en 1808, il fit toutes les campagnes d'Espagne jusqu'en 1814, reçut la croix de la Légion d'honneur sur le champ de bataille des Arapiles, rentra en France avec les épaulettes de capitaine, assista à la bataille de Toulouse puis à celle de Waterloo. Mis en demi-solde par la Restauration, il se retira à Bouchain et se lança dans l'industrie, d'abord comme associé dans l'exploitation des forges de Raismes, puis, ayant découvert, après de longues recherches, la présence de minerai à Ferrières-la-Grande, près de Maubeuge, il établit en 1829 le premier haut fourneau qui ait existé dans les départements du Nord et du Pas-de-Calais. Conseiller d'arrondissement et conseiller général, il fut élu député au collège électoral de Valenciennes, le 21 juin 1834, par 259 voix sur 442 votants et 523 inscrits, contre 181 voix données à M. d'Hambersaert. Son mandat lui fut renouvelé, une première fois, le 4 novembre 1837, par 360 voix sur 378 votants et 603 inscrits, et, une deuxième fois, le 2 mars 1839, par 369 voix sur 376 votants et 670 inscrits. Il avait siégé tout d'abord au centre gauche, mais il accentua son attitude et entra dans le groupe de l'opposition dynastique, qui reconnaissait pour chef M. Odilon Barrot. Il quitta la vie politique en 1842.

DUMONT (FRANÇOIS-AUGUSTE), représentant du peuple en 1848, né à Pont-Audemer (Eure) le 20 janvier 1796, mort à Pont-Audemer le 5 février 1876, était avocat dans cette ville. Ami de Dupont (de l'Eure) et de Legendre, il partagea leurs sentiments politiques et fit, sous leurs auspices, une profession de foi républicaine, qui le fit élire, le 23 avril 1848, le 5^e sur 11, par 70,568 voix sur 99,709 votants, représentant de l'Eure à l'Assemblée constituante. Il y eut un rôle très effacé et vota généralement avec les républicains du parti Cavaignac. Après s'être prononcé contre les poursuites contre Louis Blanc et Causidière, il vota pour l'état de siège, contre l'abolition de la peine de mort, contre l'amendement Grévy, contre le droit au travail, pour l'ordre du jour en l'honneur du général Cavaignac, pour la réduction de l'impôt du sel, contre la proposition Rateau, contre l'amnistie, contre l'interdiction des clubs,

pour l'abolition de l'impôt des boissons, etc. Non résolu à la Législative, il reprit sa place au barreau de Pont-Audemer.

DUMONT DE LA CHARNAYE (FRANÇOIS), député au Conseil des Anciens, né à Bourges (Cher) le 18 octobre 1741, mort à Bourges le 10 décembre 1827, était, sous l'ancien régime, avocat au parlement de Paris. Il exerça encore, avant la Révolution, les fonctions de procureur du roi au bureau des finances et chambre du domaine de Bourges, et celles de procureur général syndic de l'administration provinciale de Berry; en 1790, il prit le titre de procureur général syndic du Cher. Élu, le 23 vendémiaire an IV, par ce département, avec 116 voix sur 202 votants, député au Conseil des Anciens, il devint secrétaire de cette assemblée, où il prit d'ailleurs rarement la parole. Le *Moniteur* ne mentionne qu'un discours de lui, sur la résolution relative au tableau de dépréciation des assignats. Le 18 fructidor le suspendit de ses fonctions législatives. Partisan du coup d'État de brumaire, Dumont de la Charnaye fut nommé, le 18 ventôse an VIII, conseiller de préfecture de la Seine, puis, le 4 ventôse an IX, conseiller des eaux et forêts à Bourges. Il fut président du conseil général du Cher, à sa création.

DUMONT DE SAINT-PRIEST (FRANÇOIS-GUILLAUME), député de 1830 à 1831, né à Eymoutiers (Haute-Vienne) le 24 mars 1785, mort à Limoges (Haute-Vienne) le 30 décembre 1855, étudia le droit et entra dans la magistrature. Élu, le 3 juillet 1830, par 110 voix sur 165 votants, député de la Haute-Vienne au collège de département, il se déclara en faveur du gouvernement nouveau, qui le nomma procureur général à la cour royale de Limoges. Par suite de cette nomination, il se trouva soumis à la réélection : ses électeurs, par 446 voix (503 votants), lui confirmèrent son mandat, le 28 octobre 1830. Dumont de Saint-Priest soutint de ses votes la monarchie de Louis-Philippe. Il cessa d'être député au renouvellement de 1831.

DUMONTET DE LA TERRADE (FRANÇOIS-SIMON-AUGUSTIN, BARON), député au Conseil des Anciens, né à Scy-sur-Saône (Haute-Saône) le 21 décembre 1746, mort à Besançon (Doubs) le 12 novembre 1821, fut, sous l'ancien régime, avocat au parlement de Franche-Comté (12 août 1767), puis maire-juge-vicomte et lieutenant général de police de la ville de Vesoul. Il occupa, durant la période révolutionnaire, les emplois de juge de paix à Scy-sur-Saône (1790), de juge de district et de juge au tribunal de la Haute-Saône. Le 23 germinal an V, Dumontet fut élu député de ce département au Conseil des Anciens, par 169 voix sur 203 votants. Il n'y siégea pas, ayant été exclu au coup d'État du 18 fructidor. Maire de Scy-sur-Saône en l'an VIII, et président du conseil d'arrondissement de Vesoul, il se montra tout dévoué, après l'Empire, au gouvernement de Louis XVIII, qui l'appela, le 27 mars 1816, au poste de premier président à la cour royale de Besançon, et le créa baron le 17 décembre 1818.

DUMOUCHEL (JEAN-BAPTISTE), député à l'Assemblée constituante de 1789, né à Saint-Clair-sur-Epte (Seine-et-Oise) en 1737, mort à Paris le 16 décembre 1820, était fils d'un modeste cultivateur; il obtint une bourse au collège de Sainte-Barbe à Paris, y fit de bonnes études, entra dans les ordres, et se voua à l'enseigne-

ment. D'abord maître de quartier au collège Louis-le-Grand, puis professeur de rhétorique à Rodez, il revint à Paris occuper une chaire au collège de la Marche, avec un succès qui le fit nommer recteur de l'Université de Paris. « Lorsque la convocation des États-Généraux eut été annoncée, écrit M. Ch. Jourdain (*Histoire de l'Université de Paris*), l'Université conçut l'ambition d'y députer des représentants spécialement chargés de la défense de ses intérêts... Dumouchel n'eut pas de peine à faire décider par ses collègues que le vœu de la Compagnie et ses droits seraient consignés dans un mémoire qu'on distribuerait aux ministres et aux membres du parlement. » Le mémoire fut publié sous ce titre : *Observations au sujet de la prochaine assemblée des États-Généraux du royaume*; Dumouchel y avait mis la dernière main. Quand vinrent les élections, l'Université obtint un succès qu'elle n'espérait pas : son recteur fut choisi (30 avril 1789) comme député de l'ordre du clergé pour la ville de Paris. Afin de témoigner la joie qu'elle éprouvait de cette nomination, non seulement elle maintint de nouveau l'abbé Dumouchel dans ses fonctions rectorales, mais elle prit l'engagement de lui rembourser les frais de voyage et de séjour à Versailles, ainsi que les autres dépenses qu'il aurait à supporter comme député. Le 29 juillet 1789, Dumouchel présenta solennellement à l'Assemblée les félicitations de l'Université. Rallié aux idées nouvelles, il accepta la constitution civile du clergé, fut élu secrétaire de l'Assemblée et prêta, le 10 février 1790, le serment civique, au collège Louis-le-Grand, à la tête des quatre Facultés. Il prononça une allocution appropriée à la circonstance, et la cérémonie se termina par un *Te Deum* qui fut chanté en grande pompe dans la chapelle du collège. En mars 1791, l'abbé Dumouchel quitta Paris pour aller prendre possession de l'évêché du Gard; il cessa alors ses fonctions de recteur. Après l'abolition du culte, il rentra dans la vie civile, se maria et fut attaché au ministère de l'intérieur (division de l'instruction publique). Dumouchel fut mis à la retraite en 1814.

DUMOULIN (PIERRE-MATHIEU-PHILIPPE-JOSEPH), député au Conseil des Cinq-Cents, au Corps législatif de l'an VIII à 1805 et de 1811 à 1815 et représentant à la Chambre des Cent-Jours, né à Saint-Amand (Nord) le 7 avril 1765, mort à Douai (Nord) le 15 février 1847, fut reçu (1788) avocat au parlement de Flandre. Maire de Saint-Amand en 1790, il quitta cette fonction l'année d'après, pour occuper à Douai une chaire de droit français. Il devint, dans la même ville, président du district et administrateur au directoire du département. Le 15 septembre 1797, il fut nommé juge au tribunal civil du Nord. Deux ans après, le 26 germinal an VII, l'assemblée électorale de ce département l'envoya, par 184 voix sur 246 votants, siéger au Conseil des Cinq-Cents, où il se fit peu remarquer. Le 4 nivôse an VIII, il annonça à ses collègues, par lettre, l'acceptation, à la presque unanimité, du nouvel acte constitutionnel dans la commune de Douai. Élu, le 4 nivôse an VIII, par le Sénat conservateur, député du Nord au Corps législatif, il en sortit en 1805. « Son opposition, dit un biographe, quelque mesurée et conciliante qu'elle eût été, avait déplu au pouvoir. » Dumoulin ne reparut à l'Assemblée que le 8 mai 1811, en vertu d'un nouvel acte du Sénat; il y siégea alors jusqu'en 1815. Il appartint également à la Chambre des Cent-Jours, où l'en-

voya, par 42 voix sur 64 votants, le collège de département du Nord. La qualité de député pendant l'interrègne des Bourbons entraîna pour Dumouriez la perte du titre de conseiller à la cour de Douai, qui lui avait été conféré le 22 avril 1811. La révolution de 1830 le lui rendit. Le 11 mars 1831, il fut nommé conseiller général du Nord. Chevalier de la Légion d'honneur, du 26 octobre 1841.

DUMOURIEZ (CHARLES-FRANÇOIS DUPÉRIER), ministre, né à Cambrai (Nord) le 25 janvier 1759, mort le 14 mars 1823, était d'une famille originaire de Provence et connue au parlement d'Aix sous le nom de Dupérier. Le bis-aïeul de Dumouriez ayant épousé une demoiselle de Mourès, son fils adopta ce nom, dont on fit dans la suite celui de Dumouriez. Son père était commissaire des guerres; il le suivit comme adjoint dans la campagne de Hanovre en 1757. Il devint ensuite aide-de-camp du comte d'Armentières, puis fut employé à l'état-major du maréchal de Broglie, et entra enfin, en qualité de cadet, dans le régiment d'Escars-cavalerie. Il se distingua pendant les campagnes d'Allemagne, en 1759 et en 1760, fut blessé à Amstetten et à Clostercamp, et reçut à vingt et un ans le titre de capitaine et la croix de Saint-Louis. Mis à la réforme en 1763 et réduit à la gêne, il tenta en vain de faire agréer ses services à la république de Gênes; il ne fut pas plus heureux auprès de Paoli. Il revint alors en France, essaya de nouvelles conventions dans une audience publique du duc de Choiseul, puis reentra en grâce par la faveur du beau-frère de Mme Du Barry: il reçut alors du ministre une mission secrète à la cour de Madrid, puis à celle de Lisbonne. Au retour, Dumouriez fut nommé aide-major général de l'armée française en Corse. Il y fit avec distinction les campagnes de 1768 et de 1769, puis reprit le cours de son existence aventureuse. Abandonné à lui-même après la chute du duc de Choiseul, qui l'avait nommé (1770) commissaire du gouvernement français en Hongrie, auprès des chefs du parti de l'indépendance polonaise, il prit de sa propre initiative diverses résolutions, qui le firent bientôt rappeler. Une nouvelle mission que lui confia le duc de Broglie en 1772, dans le but de favoriser les projets de Gustave III contre l'aristocratie suédoise, ne réussit pas; Dumouriez fut arrêté à Hambourg par ordre du ministre d'Aiguillon, emmené à la Bastille, et de là, transféré au château de Caen. Il écrivit, durant sa captivité, divers mémoires sur l'art de la guerre, la politique et l'administration. Louis XVI le rendit à la liberté et l'envoya à Lille, pour exercer les troupes aux manœuvres prussiennes très à la mode alors. Nommé gouverneur de Cherbourg, il y dirigea pendant onze ans, avec une intelligente activité, les travaux du nouveau port. Maréchal de camp en 1783, il fit, en 1789, de vains efforts pour être élu député aux Etats-Généraux, se fit nommer du moins commandant de la garde nationale de Cherbourg, où il réprima, avec rigueur, comme tenant lieu du gouverneur absent, plusieurs soulèvements, jusqu'à ce que la suppression des gouvernements militaires l'eût obligé de se rendre à Paris. Lié bientôt avec La Fayette et Mirabeau, il obtint encore du ministre Montmorin une mission en Belgique; il avait été question de faire nommer le duc d'Orléans roi des Belges (V. les *Mémoires de Dumouriez écrits par lui-même*). Son rôle dans cette circonstance est resté assez obscur. Puis il connut Gensonné en Bretagne, où il avait

été chargé d'un commandement, et c'est de cette époque que datent, a-t-on dit, ses relations avec le parti girondin. Etant à Luçon, le 25 mai 1791, il harangua le 60^e de ligne en ces termes: «Le militaire est citoyen, son premier devoir envers la patrie est de défendre sa liberté. Si donc il est placé entre les ordres d'un chef qui lui commande d'attenter à cette liberté et sa conscience de Français patriote, il ne saurait être rebelle à la loi, en désobéissant à son chef.» Il resta à Niort jusqu'en 1792. Oublié de dettes, il se vit, fort à propos, rappelé par le ministre des affaires étrangères, son ancien condisciple, de Lessart, qui le tira d'affaire et lui communiqua en toute confiance des pièces et des plans du plus haut intérêt. Peu de temps après, de Lessart accusé d'intelligences avec la cour de Vienne, fut arrêté, conduit à Orléans, puis à Versailles, et massacré. «L'accusateur du ministre, dit une biographie, était Brissot, qui affirma teuir de Dumouriez les faits dont il donna connaissance à l'Assemblée.» Le 17 mars 1792, Dumouriez lui-même succédait à son ami, comme ministre des relations extérieures. Il fit en cette qualité un certain nombre de communications officielles à l'Assemblée législative; puis, deux mois après la déclaration de guerre à l'Allemagne, le 16 juin, il sortit du ministère pour aller commander à l'armée du Nord, sous les ordres du général Luckner, la division du camp de Maulde; il avait été quelques semaines, du 17 juin au 24 juillet, titulaire du portefeuille de la guerre. Il passa presque aussitôt au commandement de l'armée des Ardennes, par la faveur de Danton, avec qui il était lié. Il arriva le 28 août à Sedan, rétablit l'ordre et la confiance, et, suppléant au nombre par de rares talents militaires, il opposa avec succès ses 23,000 hommes aux 60,000 soldats du duc de Brunswick, qui marchait sur Verdun. Dumouriez occupa les défilés de l'Argonne, y soutint plusieurs combats, passa l'Aisne, et réussit, à force de persévérance et d'énergie, à établir solidement son quartier général à Sainte-Ménéhould. Rejoint par Kellermann et par Beurnonville, il remporta la victoire de Valmy, qui provoqua la retraite de l'ennemi, probablement favorisée par Dumouriez, qui eût pu écraser les Prussiens. Le général a avoué dans ses *Mémoires* qu'il avait en alors avec les chefs de l'armée prussienne des négociations particulières. On lui reprocha d'avoir visé personnellement à la possession de la Belgique, en qualité de «duc de Brabant». Dumouriez, revenu à Paris, se fit donner le commandement de l'armée du Nord, se rendit à Valenciennes, et, dès le 26 octobre, excita, dans une proclamation, les Belges à s'insurger contre les Autrichiens, qu'il défia lui-même à Jemmapes, admirablement secondé par la bravoure et l'impétuosité de ses volontaires. Divers engagements heureux le conduisirent à Liège, où s'arrêtèrent les succès de cette campagne. Dumouriez repartit en décembre pour Paris, y fut mal reçu par les Jacobins, et se vit dénoncé à la Convention. Il s'attacha alors de nouveau aux Girondins, espérant se servir d'eux comme ils le comptaient, sans doute, se servir de lui; puis il fit une nouvelle apparition en Belgique, souleva, après la rupture entre la France et l'Angleterre, à conquérir le territoire de la Hollande, alliée de la Grande-Bretagne, réussit à s'emparer de Bréda, de Klendert et de Gertruydenberg, se rendit à Bruxelles où il prononça (mars 1793), dans l'assemblée des représentants de la Belgique, un discours presque hostile à la Convention, et se prépara à jouer son dernier enjeu dans une ba-

taille générale qui devait décider de la réussite de ses projets. Mais il prit mal ses mesures, et, s'il ne fut pas précisément vaincu à Neerwinden, le succès de cette journée n'en fut pas moins déplorable : Dumouriez accusa inexactement le général Miranda d'avoir mal exécuté ses ordres. Le 12 mars, Dumouriez avait écrit à la Convention une lettre tellement imprudente que le président Gensonné, son ami, prit sur lui de ne point la communiquer à l'Assemblée; Danton fit même une démarche auprès du général pour l'engager à se rétracter. Après la victoire remportée à Pellemberg par Champmorin sur les Autrichiens, Dumouriez conclut avec le colonel Mack, chef d'état-major de l'armée impériale, une première convention qui eut pour résultat l'évacuation de la Belgique par les troupes françaises. Dans une seconde entrevue, il alla plus loin, il révéla au colonel son projet tout entier de marcher sur Paris : il s'engageait à régler lui-même, quand il en serait temps, les mouvements des Impériaux, qui n'agiraient que comme auxiliaires; Dumouriez se faisait fort de rétablir en France la monarchie constitutionnelle; la place de Condé devait être remise aux Autrichiens comme place de garantie. Le même jour (27 mars), trois membres de la société des Jacobins, Proly, Dubuisson et Pereira, ayant été délégués par le ministre des relations extérieures pour s'assurer des véritables intentions de Dumouriez, le général les admit dans une conférence secrète, leur dévoila tous ses projets et les chargea pour la Convention nationale d'une lettre où il dictait des lois à l'assemblée, se plaignait de la marche du gouvernement, vantait la loyauté des troupes autrichiennes et annonçait qu'il allait employer tous les moyens pour ramener « la paix et l'ordre dans le royaume ». Le 30 mars, en effet, Dumouriez passa la frontière, avec l'intention de s'emparer des places de Lille, Condé et Valenciennes. Cependant le bruit de sa trahison se répandait dans l'armée; les soldats allaient se ranger, au Quesnoy, sous les drapeaux du général Dampierre; six volontaires se présentèrent même, le 31, au quartier général pour arrêter leur chef. Dumouriez essaya alors de brusquer l'aventure; il envoya devant Lille le général Miacinski, dont la division fut enlevée et dispersée. Contre Valenciennes, il ne fut pas plus heureux. Enfin il alla (1^{er} avril) camper à Saint-Amand, dans l'espoir de s'emparer de Condé. Cependant la Convention, avertie, avait chargé son ministre de la guerre, Bournonville, ainsi que les représentants Lamarque, Camus, Bancal et Quinette, de s'emparer du traité et de le traduire à la barre de l'Assemblée. Ils arrivèrent, le 2 avril, au camp de Saint-Amand. Introduits devant Dumouriez, ils lui lurent le décret de la Convention. Le général répondit qu'il ne serait jamais assez sot pour se livrer lui-même « aux tigres qui voulaient l'immoler à Paris ». Camus et ses collègues ayant insisté et ayant formellement déclaré au transfuge qu'il allait être suspendu de ses fonctions et arrêté, Dumouriez appela à lui ses hussards, fit saisir les représentants et le ministre, et les envoya à Tournay, au quartier général des Autrichiens. Le lendemain, il harangua ses troupes et s'efforça de capter leur confiance; mais il faillit, le 4 avril, être fusillé par les volontaires de Dampierre, que l'artillerie de Dumouriez ne tarda pas à aller rejoindre. Le général, désappointé, n'eut plus que la ressource de l'exil. L'Autriche ayant décidé qu'elle ferait désormais la guerre pour son propre compte, il partit pour

Merguesheim en Franconie, sollicita sans succès un asile de l'électeur de Cologne, ne fut pas mieux reçu à Stuttgart, et se vit forcé de parcourir, sous un nom supposé, la Suisse, l'Italie et l'Angleterre : il finit par se fixer dans la petite ville de Néris, sur le territoire danois, près de Hambourg, où il vécut du produit de ses écrits. En 1800, il offrit à Paul 1^{er}, empereur de Russie, ses services contre la France; mais il ne tarda pas à être congédié. Le gouvernement britannique, à l'instigation duquel il s'était rendu à Saint-Petersbourg, lui payait alors fort cher les conseils qu'il en recevait dans la guerre acharnée qu'il faisait à son pays. Jusqu'à sa mort, il reçut des ennemis de la France une forte pension. Il n'alla cependant habiter l'Angleterre qu'en 1803, à l'époque du camp de Boulogne. On le vit partout où il s'agissait de nous combattre : en Prusse (1806), en Portugal (1808), en Espagne. Revenu en Angleterre, il fut, de 1812 à 1814, un des conseillers les plus actifs du ministère Castlereagh, rédigea et répandit des brochures, des manifestes, des plans de campagne, conseilla Wellington, et s'adressa enfin au gouvernement de la Restauration pour tâcher de rentrer dans sa patrie; mais les Bourbons le repoussèrent. Il resta donc en Angleterre, quitta, au mois de mars 1822, sa résidence de Little-Ealing, où il resta neuf ans, et choisit pour sa dernière résidence Turville-Park, dans le comté de Buckingham. Il y mourut le 14 mars 1823. Dumouriez a laissé un très grand nombre d'écrits politiques et militaires : le plus important et le plus intéressant, bien qu'il ne mérite qu'une créance très restreinte, est ses *Mémoires*, publiés pour la première fois à Hambourg en 1794.

DUMOUSTIER (PIERRE, COMTE), représentant à la Chambre des Cent-Jours, né à Saint-Quentin (Aisne) le 17 mars 1771, mort à Nantes (Loire-Inférieure) le 15 juin 1831, d'une famille protestante, était fils de Gabriel-Etienne-Béné Dumoustier, et de Louise-Henriette-Emilie Le Serrurier. Il partit comme réquisitionnaire avec le 1^{er} bataillon de Saint-Quentin le 23 août 1793, devint sergent le 11 vendémiaire an II, et fut incorporé comme soldat, le 27 pluviôse suivant, dans le 6^e hussards, à l'armée du Nord. Brigadier-fourrier le 14 prairial, il reçut en fructidor une blessure grave qui l'obligea de rentrer en France. Aide de camp, à titre provisoire, du général Krieg à l'armée des côtes de Brest et de Cherbourg, il obtint en l'an IV la confirmation de son grade et le brevet de sous-lieutenant. Il était capitaine lors du coup d'Etat de brumaire, auquel il prit, sous les ordres de Bonaparte, une part des plus actives. Il combattit ensuite à Marengo dans la garde consulaire, puis s'embarqua pour l'Egypte. Le 28 ventôse an X, il fut adjoint à l'état-major du palais du gouvernement. Membre de la Légion d'honneur le 15 pluviôse an XII, il fut promu le 26 prairial suivant commandeur du même ordre, et, le 4 brumaire, colonel du 3^e régiment d'infanterie de ligne. Dans le 5^e corps de la grande armée, il assista aux principaux combats des campagnes d'Autriche et de Prusse, fut nommé général de brigade sur le champ de bataille, continua de faire la guerre en Pologne (1807), puis en Espagne, reçut, le 27 novembre 1808, le titre de baron de l'Empire, et passa comme colonel aux chasseurs à pied de la garde impériale. Après la paix de Vienne, il retourna en Espagne, où il obtint le grade de général de division de la garde, le 24 juillet 1811. Pendant la campagne de 1812, il eut le

commandement d'une division à l'armée du Nord de l'Espagne, puis il fut rappelé en France en janvier 1813. Il se distingua ensuite en Saxe à Lutzen, à Bautzen, à Dresde, où il fut grièvement blessé d'un coup de biscaïen à la jambe gauche : cette blessure l'empêcha de prendre part aux opérations de la campagne de France. Créé comte de l'Empire, il refusa la croix de Saint-Louis que lui offrit en 1814 le gouvernement royal, et fut, cette année même, admis à la retraite. Pendant les Cent-Jours, Napoléon le désigna pour être employé à la défense de Paris; mais « les événements qui se succédaient avec rapidité, dit une biographie, ne lui permirent pas de suivre cette destination ». D'autre part, Dumoustier fut élu, le 12 mai 1815, membre de la Chambre des représentants par le collège de département de la Loire-Inférieure, qui lui donna 31 voix sur 67 votants et 211 inscrits. Poursuivi par la seconde Restauration, exilé de Nantes en 1816, il fut tiré de sa retraite, pour quelques mois, par la monarchie de juillet, qui lui confia, le 5 août 1830, le commandement de la 12^e division militaire (Nantes). Nommé inspecteur général d'infanterie dans cette division, et grand-officier de la Légion d'honneur les 13 et 21 mars 1831, il fut renversé de cheval lors d'une tournée faite aux environs de Beaupréau, le 25 avril, et se cassa la cuisse gauche, accident qui motiva son remplacement le 13 mai. Il mourut le 15 juin, des suites de l'amputation.

DUMOUSTIER DE FRÉDILLY (JEAN-AUBIN), député à l'Assemblée législative de 1791, né à Loudun (Vienne) le 11 juillet 1752, mort à Paris le 27 décembre 1827, s'établit négociant à la Rochelle. Il fit partie de l'Assemblée législative comme député de la Charente-Inférieure, élu, le 9^e sur 11, par 247 voix sur 481 votants, le 31 août 1791. Le *Moniteur* est muet sur son rôle politique.

DUMOUTIER-LAFOND (JACQUES), député en 1789, né à Loudun (Vienne) le 26 décembre 1733, mort à Loudun le 27 novembre 1810, était avocat au moment de la Révolution. Subdélégué de cette ville, il fut élu, le 19 mars 1789, député du tiers aux États-Généraux par le bailliage de Loudun. Le 25 vendémiaire an IV, il fut nommé juge dans son département, et il conserva ses fonctions de magistrat après le coup d'Etat de brumaire. En effet, le gouvernement consulaire lui donna (24 floréal an VIII) le titre de juge au tribunal civil de Loudun. Il mourut président de ce tribunal.

DUPAC. — Voy. BADENS (MARQUIS DE).

DUPANLOUP (FÉLIX-PHILIBERT), représentant à l'Assemblée nationale de 1871, sénateur de 1875 à 1878, né à Saint-Félix (Savoie) le 3 janvier 1802, mort au château de la Combe, près Domène (Isère), le 10 octobre 1878, vint tout enfant à Paris, et fut remarqué par l'archevêque, M. de Quélen, qui le fit entrer au petit séminaire de Saint-Nicolas, et surveilla son éducation. Passé au séminaire de Saint-Sulpice, il se distingua à l'attention du clergé dans quelques conférences privées, reçut bientôt les ordres (1825) et parvint à d'importantes positions ecclésiastiques. Après avoir fait les catéchismes à la paroisse de l'Assomption pendant plusieurs années, après avoir été attaché comme confesseur au duc de Bordeaux (1827) et aux jeunes princes d'Orléans, il devint préfet des études (1834) au petit séminaire de Paris,

entra à Saint-Roch (1835) en qualité de premier vicaire, puis fut nommé vicaire-général du diocèse de Paris et chanoine du chapitre; il cessa ses fonctions de vicaire à l'avènement de M. Affre, dont il avait combattu l'élevation au siège archiepiscopal. En 1841, l'abbé Dupanloup fut présenté à la chaire d'éloquence sacrée de la Faculté de Paris et agréé par le Conseil de l'Instruction publique; mais il vit son cours suspendu à la suite d'une leçon sur Voltaire, qui provoqua des scènes tumultueuses. Il reprit alors ses travaux au petit séminaire, dont il était devenu le directeur. Il s'occupait alors d'un *Traité de l'éducation*, où il s'efforçait de réfuter les théories de Rousseau : ce livre n'a point été terminé. L'abbé Dupanloup s'était déjà fait connaître comme écrivain par le récit de la vie de Mme Acarie, personne pieuse dont il s'était plu à retracer les occupations chrétiennes. Vers 1845, les efforts de l'Eglise amenèrent aux Chambres la question de la liberté de l'enseignement. L'abbé Dupanloup quitta la direction de son séminaire et se jeta dans l'action engagée entre le parti catholique et l'Université. Il prit activement part à la lutte et publia plusieurs lettres ou manifestes, dont l'un avait pour titre la *Pacification religieuse*. Les considérations politiques y abondaient, formulées parfois sur un ton assez vif; l'ouvrage mit en lumière le talent de son auteur, qui donna bientôt un livre nouveau : la *Souveraineté temporelle du pape*. Vint la révolution de 1848 : l'abbé Dupanloup redoubla d'ardeur. Un des chefs du parti catholique, M. de Falloux, ministre de l'Instruction publique, l'appela à faire partie de la commission chargée de préparer un projet de la loi sur l'enseignement. La même année (1849), on lui offrit l'évêché d'Orléans, qu'il accepta et où il déploya une grande activité, ouvrant des écoles religieuses jusque dans son palais épiscopal. En 1851, il reçut la croix de la Légion d'honneur; en 1852, il refusa, dit-on, de faire partie du Conseil supérieur de l'Instruction publique, et, vers la même époque, eut avec l'*Univers* de violentes polémiques, à propos de la part à faire aux classiques païens dans une éducation chrétienne. L'abbé Gaume, Mgr Parisis, évêque de Langres, avaient élevé la prétention de faire supprimer du programme des études tous les livres qui n'auraient point été écrits sous l'inspiration catholique : Mgr Dupanloup se fit le champion de l'antiquité classique, et riposta aux attaques de l'*Univers* en défendant à son clergé de s'abonner à cette feuille. Devenu membre de l'Académie française en remplacement de M. Tissot (1854), il ne cessa depuis lors de se mêler à tous les grands débats politiques et religieux avec une vivacité remarquable. « M. Dupanloup, écrivait M. Hippolyte Castille en 1860, est prêtre avant tout et surtout aimable, souple, adroit pour séduire, facile à toute transaction qui n'entame pas la situation temporelle de l'Eglise, mais irritable, violent si l'on touche à cette situation; prêt, après un avantage remporté, à l'adoncier par la courtoisie, par une conduite caressante, une concession insignifiante, mais flatteuse; amoureux de la force représentée par l'armée, conciliant avec les intérêts matériels, et généralement déferent envers tout ce qui constitue une puissance afin de s'attirer la réciprocité. » Il ne craignit pas cependant d'user en mainte occasion, à l'égard de ses adversaires libres-penseurs ou ultramontains, d'une singulière liberté de langage : c'est ainsi qu'il dénonça en chaire « les calomnies vomies

par la plume » de M. Edmond About, qu'il lança plusieurs mandements des plus véhéments sur la situation du Saint-Siège après notre expédition d'Italie, et qu'il s'attira du *Siècle* une plainte en diffamation. Il prit à parti M. de la Guéronnière, et adressa en 1863 une manifeste aux électeurs, qui lui valut une admonestation officielle de M. Rouland, ministre de l'Instruction publique et des cultes. Après avoir été un des apôtres du « catholicisme libéral », il se soumit aux décisions du Concile de 1869, où il avait essayé vainement, dans les premières séances, de résister aux membres ultramontains de l'épiscopat français. Pendant l'occupation d'Orléans par les Prussiens, l'évêque fut retenu prisonnier quelque temps dans son palais. Aux élections du 8 février 1871, il fut élu représentant du Loiret à l'Assemblée nationale le 7^e et dernier, par 28,200 voix (59,480 votants et 100,578 inscrits). Il prit place à droite et ne se mêla d'abord à aucun débat politique, si ce n'est lors de la discussion des pétitions catholiques en faveur d'une intervention à Rome, et se réserva pour les questions relatives à l'enseignement. Il fit rejeter, comme président de la commission, le projet en faveur de l'Instruction primaire et obligatoire déposé par M. Jules Simou (7 janvier 1872), fut un des promoteurs du pétitionnement en faveur de l'enseignement religieux libre, et devint, après le 24 mai 1873, membre du Conseil supérieur, il eut une grande influence sur les décisions prises par cette assemblée relativement aux programmes de l'enseignement secondaire. Il s'employa sans succès aux négociations de la fusion, et sa lettre au comte de Chambord, pour l'amener à l'adoption du drapeau tricolore, n'obtint de celui-ci qu'une réponse assez hautaine. M. Dupanloup avait donné sa démission de membre de l'Académie française en janvier 1872, à la suite de l'élection de M. Littré; il revint d'ailleurs ensuite sur cette détermination. A l'Assemblée, sa parole véhémentement se fit surtout entendre quand il crut menacés les intérêts et les prérogatives de l'Eglise. Ainsi la loi sur les armoiries militaires (1874), la loi sur l'enseignement supérieur (juin 1875) l'amenerent à la tribune. Il s'était prononcé : pour la paix, contre le retour à Paris, contre la dissolution de l'Assemblée, pour la démission de Thiers et le gouvernement du 24 mai, contre les amendements Wallon et Pascal Duprat et contre l'ensemble de la Constitution. Elu, le 18 décembre 1876, par l'Assemblée nationale, sénateur inamovible, le 7^e sur 76, par 315 voix sur 632 votants, il continua de lutter à la Chambre haute, mais avec moins d'éclat, pour le triomphe des mêmes doctrines, se prononça pour la dissolution de la Chambre des députés (1877), et adressa (1878) au gouvernement une interpellation, qui fut son dernier acte parlementaire important, pour réclamer l'interdiction de la publication des extraits de Voltaire publiés par le comité du Centenaire du philosophe. — Le bruit de l'élevation de l'évêque d'Orléans au cardinalat circula maintes fois, et fut toujours démenti. M. Dupanloup mourut subitement au château de la Combe, dans l'Isère, chez un de ses amis, M. A. du Boys, rédacteur du *Correspondant*. Il laissait, outre les écrits cités plus haut, un très grand nombre d'ouvrages : le *Mariage chrétien* (1868); *l'Enfant* (1869); *Histoire de N.-S. Jésus-Christ* (1869); *Lettres à M. le duc de Broglie*, rapporteur du projet de loi relatif à l'Instruction publique (1844); des *Discours* prononcés dans

diverses solennités; enfin toute une série de lettres pastorales et de mandements.

DUPARC (HENRI-CHARLES-TIMOLÉON, COMTE), représentant en 1849, né à Bayreuth (Franconie) le 26 novembre 1796, mort au château de Réville (Manche) le 15 janvier 1877, fils de Duparc de Barville (*Voy. plus bas*), suivit la carrière militaire. Il quitta le service après 1830, et, retiré comme officier supérieur, devint en 1849 représentant de la Manche à l'Assemblée législative; le 18 mai, il fut élu, comme conservateur, le 9^e sur 13, par 65,000 voix (94,481 votants et 103,192 inscrits). Il s'associa à tous les votes de la majorité monarchiste de l'assemblée : pour l'expédition de Rome, pour la loi Falloux-Parieu sur l'enseignement, pour la loi restrictive du suffrage universel, etc., ne se rallia pas à la politique personnelle du prince-président, et quitta la vie politique en 1861. Il était maire de Réville.

DUPARC (FRANÇOIS), représentant à l'Assemblée nationale de 1871, né à Sillingy (Haute-Savoie) le 11 février 1808, étudia le droit et se fit recevoir avocat et docteur à l'université de Turin (1834). Inscrit au barreau d'Annecy (1837), il y devint bâtonnier de l'ordre (1864 et 1870). Membre du conseil provincial dès 1834, membre du conseil d'arrondissement après l'annexion (1860), conseiller municipal d'Annecy depuis 1856, et connu pour ses opinions libérales, il fut élu, le 8 février 1871, représentant de la Haute-Savoie à l'Assemblée nationale, le 3^e sur 6, avec 22,017 voix (37,302 votants, 76,099 inscrits). Il siégea à la gauche modérée et vota : pour la paix, pour les prières publiques, contre l'abrogation des lois d'exil, pour le retour de l'Assemblée à Paris, s'abstint sur la question du pouvoir constituant, et se prononça encore : contre la démission de Thiers au 24 mai, contre le septennat, contre l'état de siège, contre la loi des maires, etc. Il vota les lois constitutionnelles. M. Duparc n'a point fait partie d'autres législatures.

DUPARC DE BARVILLE (CONSTANTIN-FRÉDÉRIC-TIMOLÉON, COMTE), député de 1815 à 1816, et de 1822 à 1827, né à Mesnil-au-Val (Manche) le 13 décembre 1759, mort à Paris le 16 mai 1833, quitta l'armée avec le rang de colonel et fut en émigration. Propriétaire à Paris, il fut élu député, le 22 août 1815, par le collège de département de la Manche, avec 123 voix sur 196 votants et 276 inscrits. Il vota avec la majorité. Le 20 novembre 1822, son ancien collège électoral lui confia un nouveau mandat, par 189 voix (255 votants, 453 inscrits). Il avait échoué, huit jours auparavant, dans le 4^e arrondissement de la Manche (Valognes), avec 25 voix seulement contre 230 à l'élu, M. Avoyne de Chantereine, et 132 à M. Sivad de Beaulieu. Il fut réélu de nouveau le 6 mars 1824, par 180 voix (255 votants, 413 inscrits). Il continua de se montrer ardent royaliste, tout en faisant preuve d'une certaine indépendance à l'égard du pouvoir, ce qui fit dire à un biographe : « Sourd aux insinuations du parti, ce représentant vote et parle toujours selon son opinion, et ne se rend à celle des autres que quand on lui prouve qu'elle est bonne. C'est ainsi qu'on l'a vu parler contre la loi des indemnités, et pour celle des maisons religieuses, sans avoir égard à la volonté des ministres. M. le comte Duparc développe une foule d'amendements dont on a adopté quelques-uns, et fait tout pour conserver la confiance dont on l'a investi. »

Il mourut avec le titre de maréchal de camp honoraire.

DUPASQUIER (CHARLES), sénateur de 1876 à 1880, né à Chambéry (Savoie) le 14 août 1804, mort à Chambéry le 16 avril 1880, débuta dans la magistrature en 1828, comme volontaire au bureau de l'avocat fiscal-général près le Sénat de Savoie. Substitua de l'avocat des pauvres près la même cour, le 20 décembre 1831, substitua de l'avocat fiscal-général le 27 janvier 1833, il devint, en 1848, conseiller à Chambéry. Gouverneur de cette province le 2 avril 1860, au moment du vote sur la réunion du pays à la France, il reprit, après l'annexion, sa place à la cour d'appel en qualité de président de chambre, et, le 23 juin 1866, fut élevé à la première présidence de la même cour. Admis à la retraite comme magistrat, en août 1874, il accepta, le 30 janvier 1876, la candidature au Sénat, que lui offrirent les conservateurs de la Savoie: il fut élu sénateur de ce département par 203 voix sur 390 votants, et alla siéger à droite. Il se prononça pour la dissolution (1877) de la Chambre des députés, pour le gouvernement du Seize Mai, et contre les divers ministères de gauche qui lui succédèrent. Il mourut le 16 avril 1880.

DUPASQUIER. — Voy. DOMMARTIN (DE).

DUPELOUX (CHARLES), député au Conseil des Cinq-Cents, né à Saint-Romain-la-Chalm (Haute-Loire) le 18 septembre 1763, mort à une date inconnue, fut élu, le 22 germinal an V, député de la Haute-Loire au Conseil des Cinq-Cents, par 105 voix sur 184 votants: il était ancien officier et remplissait les fonctions de premier administrateur municipal du canton de Saint-Dizier. Dupeloux fit obscurément partie du Conseil des Cinq-Cents jusqu'en l'an VII. L'*Almanach national* le désigne sous le nom de « Dupeloux-Saint-Romain ».

DUPERRÉ (VICTOR-GUY, BARON), pair de France et ministre, né à la Rochelle (Charente-Inférieure) le 20 février 1775, mort à Paris le 2 novembre 1846, était le vingt-deuxième enfant de « messire Jean-Augustin Duperré, écuyer conseiller du roi, trésorier de la guerre, et de Marie-Gabrielle Prat-Desprez ». Après quelques années passées chez les oratoriens de Juilly, il s'embarqua sur le navire de commerce le *Henri IV*, alla aux Indes, entra dans la marine militaire en novembre 1792, servit dans la guerre contre la Hollande et l'Angleterre sur la corvette le *Maire Guiton*, puis sur la frégate le *Tortu*, et passa en qualité d'enseigne auxiliaire à bord de la *Virginie* (mai 1796). Un mois plus tard, fait prisonnier par les Anglais dans un combat de nuit, il fut interné en Angleterre, échangé deux ans après, et reçut le brevet d'enseigne. Il commanda la corvette la *Pelagie*, fut nommé lieutenant de vaisseau (1804), puis adjudant du préfet maritime à Boulogne. En 1805, il fit campagne au Brésil sur le *Vétéral*, sous les ordres de Jérôme Bonaparte, fut promu, au retour, capitaine de frégate (23 septembre 1806), et dirigea un convoi de troupes sur la Martinique (1808). En rentrant en France, il soutint, en vue de Lorient, un combat désespéré contre la croisière anglaise, et ne put se sauver qu'en s'échouant à la côte. L'empereur le nomma capitaine de vaisseau, chevalier de la Légion d'honneur, puis, d'emblée, commandeur de l'ordre; le 6 décembre 1810, il le créa baron de l'Empire, et le chargea

d'une mission à l'île de France sur la *Bellone*. Le grade de contre-amiral lui fut donné au retour (15 septembre 1811); il fit ensuite croisière dans la Méditerranée et l'Adriatique, et défendit Venise contre les Autrichiens. Pendant les Cent-Jours, il fut appelé à la préfecture maritime de Toulon. La Restauration lui remit, en 1818, le commandement de la station des Antilles; rappelé par la guerre d'Espagne (1823), il bloqua Cadix, s'en empara, et fut nommé grand-officier de la Légion d'honneur, inspecteur du 5^e arrondissement militaire, et commandeur de Saint-Louis (1824). Envoyé comme préfet maritime à Brest (1827), il fut mandé à Paris au moment où se préparait l'expédition d'Alger (1830); il eut la direction navale de l'expédition, contribua pour la plus grande part à la prise d'Alger, et fut élevé, le 16 juillet 1830, à la dignité de pair de France. Cette dernière nomination ayant été annulée après les journées de juillet, par la mesure générale qui frappa les pairs créés par Charles X, le nouveau gouvernement renouvela, le 13 août 1830, l'élevation à la pairie du vice-amiral Duperré, alors en Afrique, et y joignit sa promotion au grade d'amiral. L'amiral entra en France en octobre suivant, et fut mis à la tête du conseil d'amirauté. Le 22 novembre 1834, il accepta la portefeuille de la marine dans le nouveau cabinet présidé par le duc de Trévise, le conserva dans le cabinet de Broglie et dans le ministère Thiers, et tomba avec ce dernier (5 septembre 1836). Il reprit le même portefeuille dans le ministère Soult (12 mai 1839-29 février 1840). Après le rejet de la dotation demandée pour le duc de Nemours (février 1840), il avait dit: « Le ministère a reçu dans le ventre un boulet qui est allé se loger dans le bois de la couronne. » Il reprit une troisième fois le portefeuille de la marine à l'avènement du dernier ministère Guizot (29 octobre 1840), et se retira définitivement le 6 février 1843, par raison de santé. Il mourut trois ans après. La ville de la Rochelle lui a élevé une statue, inaugurée le 17 octobre 1869.

DUPERREAU (RAYMOND-ÉLÉONORE-MARCEAU-DARTISTE-FÉLIX-FORTUNAT-ACHILLE-GABRIEL, CHEVALIER), représentant à la Chambre des Cent-Jours, né à Valence (Drôme) le 1^{er} octobre 1761, mort à une date inconnue, parvint, dans l'armée, au grade de capitaine d'infanterie. Maire de Loriol, petite ville de la Drôme, il entra ensuite dans l'administration impériale et fut nommé, le 2 mai 1811, secrétaire-général de la préfecture de son département, qui, le 16 mai 1815, l'envoya, par 50 voix sur 89 votants, contre 39 à M. Hippolyte Charles, siéger à la Chambre des Cent-Jours. La seconde Restauration mit fin à sa carrière politique.

DUPERREUX (GEORGES-MARIE-JÉRÔME MILIN, BARON), député de 1824 à 1827, né à Paris le 31 mars 1766, mort à Strasbourg (Bas-Rhin) le 3 février 1852, fut intendant militaire. Retraité comme tel le 2 mai 1811, chevalier de Saint-Louis et officier de la Légion d'honneur, il fut, le 25 février 1824, élu par 110 voix sur 114 votants et 122 inscrits, député du 2^e arrondissement du Bas-Rhin (Benfeld). Il fit partie de la majorité ministérielle. On lit dans la *Biographie des députés de la Chambre septennale*: « M. Duperreux n'est pas d'un grand secours au ministère et n'est guère redoutable à l'opposition. On croit que les débats de l'affaire Ouvrard, dans lesquels les intendants militaires ont été rudement maltraités, ont disposé M. le

BARON DUPERREUX à l'indépendance. » Après la législature, il se retira à Strasbourg, où il mourut à un âge très avancé.

DUPERTUIS (JOSEPH-PIERRE-HENRY), député en 1791, né le 23 octobre 1763, mort à une date inconnue, était, en 1789, juge sénéchal de la sénéchaussée de Saint-Benoît-du-Sault en Berry. Il adopta les principes de la Révolution et fut administrateur du département de l'Indre (1790), puis commissaire près le tribunal civil de Chateauroux. Le 28 août 1791, le département de l'Indre le choisit, le 4^e sur 6, « à la pluralité des voix, » comme député à l'Assemblée législative. Il y vota généralement avec la majorité. En l'an II et en l'an III, Dupertuis fut chargé, comme inspecteur en chef, par le ministre de la guerre, d'une mission spéciale à l'armée du Rhin. Il revint en France en l'an IV, comme juge au tribunal civil de la Nièvre.

DU PETITBOIS (AGATHON PINOT, CHEVALIER), député en 1791, né à Rennes (Ille-et-Vilaine) le 12 octobre 1742, mort à Paris le 11 avril 1809, suivit la carrière militaire. Il avait le grade de colonel du 16^e dragons lorsque, le 8 septembre 1791, il fut élu, le 10^e et dernier, « à la pluralité des voix, » député d'Ille-et-Vilaine à l'Assemblée législative, où il vota avec la majorité. Le 7 septembre 1792, il fut promu maréchal de camp. Le 30 mars 1793, on lut à la Convention une lettre du général La Bourdonnaye au ministre de la guerre, datée du quartier général de Rennes, et annonçant que « le général de brigade Petit-Bois a fait marcher de Vannes un détachement de 1200 hommes qui a enlevé le château de Rochefort, où les rebelles avaient réuni quelques moyens de défense; on a tué environ deux cents révoltés et on a conduit plusieurs prisonniers à Vannes. »

DUPETIT-THOUARS (ABEL-FERDINAND AUBERT, CHEVALIER), député au Corps législatif de 1807 à 1811, né à Saumur (Maine-et-Loire) le 9 novembre 1769, mort à Montpellier (Hérault) le 28 novembre 1829, fils d'Antoine-Augustin-Marie Aubert Dupetit-Thouars, et de Marie-Louise de Saint-Martin, entra en 1784 dans le régiment de la Couronne-Infanterie. Dans les premières années de la Révolution, il se rendit à Saint-Domingue pour réprimer une révolte des nègres. De retour à Saumur, il fut arrêté et emprisonné comme suspect. Délivré après le neuf thermidor, et successivement maire de Turquant (Maine-et-Loire), conseiller d'arrondissement et conseiller général, il fut désigné par le Sénat (18 février 1807) pour représenter au Corps législatif le département d'Indre-et-Loire. En 1809, il fut attaché comme capitaine-adjoint à l'état-major général de l'armée; il perdit à peu près la vue dans la campagne de Russie. Chevalier de l'Empire du 11 juillet 1810, il fut nommé, le 7 avril 1813, sous-préfet de Saint-Malo, et devint en dernier lieu secrétaire général de la préfecture de l'Hérault. Membre de la Légion d'honneur.

DUPETIT-THOUARS (ABEL AUBERT), représentant en 1849, né à Turquant (Maine-et-Loire) le 16 août 1793, mort à Paris le 16 mars 1864, suivit les traditions de sa famille en entrant dans la marine (1806) : aspirant (1^{er} novembre 1808), enseigne (3 février 1815), lieutenant de vaisseau (1^{er} septembre 1819), capitaine de frégate (4 août 1824), il contribua énergi-

quement, dans les conseils du gouvernement, à décider l'expédition d'Alger. Il n'en fit point partie, reçut (1830) le commandement du brick *le Griffon*, stationnaire dans les mers du Sud, força (1834) le Pérou, par une démonstration devant Callao, à rendre un navire de commerce illégalement saisi, reçut des négociants de Bordeaux une épée d'honneur à cette occasion, fut nommé capitaine de vaisseau (6 janvier 1834), commanda la *Créole*, entreprit un voyage d'exploration sur la *Vénus* (1837-1839), fut promu, au retour, contre-amiral, et conseilla au gouvernement de Louis-Philippe de s'emparer des îles de la Société ou des Marquises, pour planter en Océanie le drapeau français. Le ministre Guizot consentit à l'expédition, et, en 1842, le contre-amiral Dupetit-Thouars se rendit à Taïti, pour demander à la reine Pomaré réparation de mauvais traitements subis par des missionnaires français. La reine consentit au protectorat, et signa, le 9 septembre 1842, un traité qui le reconnut. Mais bientôt, sous l'inspiration d'un missionnaire anglais, Pritchard, les naturels arrachèrent le drapeau tricolore, et tuèrent quelques marins. Dupetit-Thouars fit débarquer ses troupes, défit les naturels, prit possession de l'île, et expulsa Pritchard (1843). Celui-ci se plaignit à son gouvernement, et, devant les réclamations du cabinet anglais, M. Guizot rappela Dupetit-Thouars. L'opposition en profita pour ouvrir, dans les bureaux du *National*, une souscription destinée à offrir une épée d'honneur au contre-amiral désavoué; on réunit 30,000 francs; mais à son retour en France, Dupetit-Thouars refusa l'épée et déclara se soumettre aux exigences du gouvernement. Il fut nommé vice-amiral le 4 septembre 1846. Après la révolution de février, il fit partie du conseil d'amirauté, et, le 8 juillet 1849, fut élu représentant de Maine-et-Loire à l'Assemblée législative, par 47,561 voix sur 56,977 votants et 148,388 inscrits, contre 7,960 voix à M. Lefrançois, et 929 à M. Freslon, anciens représentants. Il s'agissait de remplacer le général Oudinot qui avait opté pour la Meuse. M. Dupetit-Thouars, qui avait été le candidat des conservateurs et des légitimistes, siégea à droite, et vota constamment avec la majorité monarchiste. Il appuya le projet de loi sur la déportation à Taïti, et le gouvernement dut le vote de la loi à son intervention. Sous l'empire, il fut nommé préfet maritime à Lorient; il fut placé, par la limite d'âge, dans le cadre de réserve de l'état-major général, le 3 août 1858. Membre libre de l'Académie des sciences (6 août 1855); grand-croix de la Légion d'honneur du 12 août 1857. On a de lui : *Voyage autour du monde sur la frégate « la Vénus »*, publié par ordre du gouvernement.

DUPÉYRAT (PIERRE-THÉODORE-NOËL), député au Conseil des Cinq-Cents, né à Thiviers (Dordogne) le 22 décembre 1761, mort à une date inconnue, fut, sous l'ancien régime, substitut de l'avocat général près le parlement de Paris. Le 26 vendémiaire an IV, il fut élu député de la Dordogne au Conseil des Cinq-Cents, par 229 voix sur 432 votants. Le 19 floréal, il y fit un rapport tendant à la révocation des décrets d'accusation rendus contre différents fonctionnaires, relativement à la prise de Longwy par les Prussiens. Le 7 pluviôse an VI, il fit adopter un projet sur les rentes viagères créées pendant la dépréciation du papier-monnaie.

DUPHÉNIEUX (CLAUDE), député en 1791, représentant à la Chambre des Cent-Jours, né

à Cajarc (Lot) le 10 août 1750, mort à une date inconnue, était, en 1789, juge à Cajarc. Membre de l'administration centrale du Lot, il fut, le 31 août 1791, élu député de ce département à l'Assemblée législative, le 4^e sur 10, par 343 voix (492 votants). Le 5 février 1792, il rendit compte à l'Assemblée des troubles qui avaient eu lieu à Figeac, à cause de la circulation des grains et des disputes religieuses. Le 24 juillet, il fit rendre un décret relatif aux assignats. Après la session, Duphénieux devint juge au tribunal civil de Figeac; il exerça ensuite, jusqu'en 1811, les fonctions de juge de paix du canton de Cajarc. A cette époque, il fut nommé secrétaire général de la préfecture du Lot.

DU PILLE DE BERTICHER (ANDRÉ-JACQUES-AUGUSTE, BARON), député de 1824 à 1827, né à Chaumont-en-Vexin (Oise) le 7 octobre 1763, mort au château de Berticher (Oise) le 27 novembre 1842, entra à quatorze ans comme officier de cavalerie dans le régiment de Royal-Lorraine. Il quitta l'armée lors de l'emprisonnement de Louis XVI, et alla rejoindre en Allemagne les frères du roi. De retour en France sous le Consulat, il fut, dans son pays natal, commandant de la garde nationale de Chaumont, et conseiller général de l'Oise. Le 6 mars 1824, ce département le nomma député, au grand collège, par 174 voix (274 votants, 330 inscrits). M. Du Pille reçut de Charles X la croix de la Légion d'honneur. Il vota constamment à la Chambre avec la majorité royaliste et prononça un discours pour défendre l'ancienne émigration, « cette émigration généreuse, dévouée et fidèle, dit-il, dont je m'honore d'avoir partagé les dangers et les malheurs. » Non réélu en 1827, il se retira, après 1830, dans ses propriétés de l'Oise.

DUPIN (CHARLES-ANDRÉ), député en 1791, aux Anciens et au Corps législatif de l'an VIII à 1804, né à Clamecy (Nièvre) le 20 juin 1753, mort à Clamecy le 24 novembre 1843, débuta, très jeune, dans la magistrature: en novembre 1779, il fut pourvu, avec une dispense d'âge, d'une charge de procureur du roi. Reçu avocat le 4 septembre 1783, il fut nommé, le 3 juillet 1786, conseiller lieutenant particulier au bailliage ducal de Clamecy et, en 1787, procureur-syndic du district. Puis, le 7 septembre 1791, il fut envoyé, le 6^e sur 7, par 224 voix (285 votants), par le département de la Nièvre, à l'Assemblée législative, où il se fit peu remarquer. Les attaches de C.-A. Dupin avec l'ancien régime, et son « modérantisme » le rendirent suspect en 1793, et le firent emprisonner à Clamecy et à Nevers. Rendu à la liberté, il devint juge au tribunal du district de Clamecy, puis (30 fructidor an IV) commissaire du gouvernement près le tribunal correctionnel, et (germinal an VII) commissaire central de l'administration du département de la Nièvre. A la même époque, le 23 germinal an VII, le même département le nomma, par 95 voix sur 115 votants, député au Conseil des Anciens. Il traversa obscurément cette nouvelle assemblée et ne se distingua pas davantage au Corps législatif, où il entra en vertu d'une décision du Sénat conservateur, le 4 nivôse an VIII; Dupin siégea jusqu'en 1804. L'année d'après, il devint délégué à l'inspection générale de la gendarmerie, et remplît encore sous l'Empire les fonctions de commissaire du gouvernement près le tribunal civil de Clamecy (1806-1814). ce

qui ne l'empêcha pas d'être procureur du roi en 1814 et sous-préfet de Clamecy le 2 août 1815.

DUPIN (ANDRÉ-MARIE-JEAN-JACQUES), dit DUPIN AÎNÉ, fils du précédent, représentant aux Cent-Jours, député de 1827 à 1848, représentant en 1848 et 1849, sénateur du second Empire, né à Varzy (Nièvre) le 1^{er} février 1783, mort à Paris le 10 novembre 1865, fit ses premières études sous la direction de sa mère, qui devait plus tard réclamer pour elle cette simple épithète: « Ci-gît la mère des trois Dupin. » Puis son père l'envoya à l'École de droit de Paris, et il fut longtemps maître-clerc chez un avoué de la rue Bourbon-Villeneuve. Après avoir conquis (1806) le grade de docteur en droit, avec une thèse qui fut la première depuis la réorganisation de la Faculté de Paris, il échoua dans le concours ouvert en 1810 pour une chaire à cette Faculté, mais fit paraître, dès cette époque, plusieurs opuscules de jurisprudence qui commencèrent sa réputation. Cormenin, toutefois, faisait assez peu de cas de ces petits livres: « M. Dupin, a-t-il dit, a formulé une multitude de traités élémentaires sur le droit, tant bons que mauvais, qu'on pourrait enfilier les uns au bout des autres comme des chapelets, et qui composent tout son bagage d'auteur. Ces petits traités ne sont guère que des compilations de science commune, brefs, concis, judicieux, mais sans originalité. » Dupin entra alors au barreau. En 1812, le procureur général Merlin le proposa, avec plus d'insistance que de succès, pour une place d'avocat général à la Cour de cassation. Peu de temps après il fut adjoint à la commission nommée par le grand juge (duc de Massa) pour procéder au triage et à la classification des lois de l'Empire. A l'époque de la chute de Napoléon, il était déjà en possession d'une solide renommée de juriconsulte. Après s'être tenu à l'écart de la politique pendant la première Restauration, il prit rang parmi les représentants nommés, en mai 1815, à la Chambre des Cent-Jours: l'avouissement de Château-Clignon l'avait élu par 51 voix sur 61 votants. Il prit une part importante aux travaux de l'Assemblée, où il se prononça tantôt pour, tantôt contre Napoléon. C'est d'après sa motion que fut nommée la commission chargée de présenter un projet de constitution destiné à remplacer l'acte additionnel. Félix Lepeletier ayant demandé qu'on élevât une statue à Napoléon sur les bords du golfe Juan avec cette inscription: *Au sauveur de la patrie*, Dupin s'y opposa vivement. Le 6 juin, il demanda qu'aucun serment ne pût être exigé qu'en vertu d'une loi, et non en vertu du décret du 26 mai qui ne renfermait que la volonté unilatérale du prince: la motion, combattue par Boulay de la Meurthe, fut rejetée. Le 22 juin, il demanda que l'abdication de l'empereur fût acceptée, « au nom du peuple français, » et proposa que la Chambre des représentants se déclarât « Assemblée nationale ». On vota l'ordre du jour. Le 23, il repoussa Napoléon II: « Qu'avons-nous à opposer, s'écria-t-il, aux efforts de nos ennemis? La nation. C'est au nom de la nation qu'on se battra, qu'on négociera; c'est d'elle qu'on doit attendre le choix du souverain; c'est elle qui précède tout gouvernement et qui lui survit... » Une voix l'interrompit: « Que ne proposez-vous la République? » Une vive agitation se manifesta, ajoute le *Moniteur*. Le 5 juillet, il reprocha à l'Assemblée de faire une « déclaration de violence », et non une déclaration des droits des Français. Après la seconde Restauration, Dupin